

CHEVERNY.INFO



Bulletin municipal
Avril / Mai / Juin 2019

CHEVERNY



Mairie de Cheverny
Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi :
9h-12h / 14h-17h

Mercredi et jeudi :
9h-12h
Samedi
9h-12h

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

Mot du maire	
Elections européennes	1
En direct de la mairie	2
Compte rendus des Conseils municipaux	3 - 4
En direct de la mairie	5
Agenda	6

Edito du Maire

Les jours s'allongent, la vie s'anime, tout bruisse et fleurit. Cela donne à tous un bel élan pour prendre la mesure de notre magnifique environnement. Ces évolutions semblent plus fortes pour engager des résolutions qui harmonisent les espaces ou de multiples activités qui font du bien. L'une de ces illustrations s'affiche peut-être lors de cette mobilisation des maisons fleuries que des habitants mettent en œuvre à Cheverny. Cela passe aussi par les services de la mairie, avec l'arrivée de Delphine FEUILLOY à l'accueil tandis que Pascal Poirier va compléter notre équipe notamment pour l'entretien des espaces verts. Plusieurs champs s'activent aussi afin de préserver un élan collectif. C'est la belle énergie des bénévoles qui travaillent à la restauration de la loge des Ruaux ; la journée éco-citoyenne organisée par nos conseils des jeunes et des sages ; le festival du chapeau ; les journées Vénitiennes du château ; enfin, en juin, Cheverny en fête, une nouvelle formule de la foire aux œufs, Jazzin Cheverny, la fête de la musique. Nous n'oublions pas le label Terre Saine, obtenu par la commune auprès du Ministère de l'Environnement à Paris dont notre conseiller municipal, Laurent CHERRIER, a présenté publiquement les actions devant M. le Ministre et les représentants des communes labellisées en 2018. La publication d'un ouvrage très documenté sur la commune est engagé avec le CDPA, il est encore possible de proposer des articles, photos, dessins ou peintures et témoignages afin d'enrichir et illustrer cet ouvrage. Tout cela parce que les jours s'allongent mais surtout parce qu'il existe ici la volonté de partager un bel espace où il fait bon vivre.

Il est juste déplorable que certains, probablement, une minorité, n'hésitent pas à couvrir nos abords de routes et chemins de détritrus, abandonnés pour libérer l'espace privé de leur véhicule tandis qu'il serait beaucoup plus civilisé de déposer cela dans les endroits adaptés.

Je souhaite à tous de belles activités de printemps et une participation active à toutes les propositions qui traduisent l'état d'esprit de Cheverny.

Bonne lecture à tous,
Lionella Gallard

Elections européennes dimanche 26 mai 2019 : mode d'emploi



Le Parlement européen est la seule institution de l'Union Européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai. Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres*. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79*.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats*. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne. Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne. Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.



Elections européennes (suite)

Comment voter ?

Conditions à remplir pour voter le 26 mai

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Pour plus d'informations sur les modalités de vote contacter la mairie ou consulter le site :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

L'arrêté du ministère de l'Intérieur du 16 novembre 2018 établit une nouvelle liste de titres d'identité à présenter lors des opérations électorales, dans les communes de 1 000 habitants et plus. La note insiste sur certains titres d'identité nécessaires pour exercer son droit de vote.

Il en est ainsi d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans, d'un permis de conduire sécurisé et conforme au format « Union européenne », d'une carte du combattant avec photographie...

Il est obligatoire de présenter un titre d'identité ainsi que sa carte d'électeur.

Le bureau de vote, situé à la mairie salle du conseil municipal, sera ouvert de 8 h à 18 h.

Arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie



Notre collectivité est heureuse d'accueillir au poste d'Adjoint territorial et administratif Mme FEUILLOY Delphine.

L'équipe municipale lui souhaite une intégration réussie et un épanouissement professionnel dans ses nouvelles fonctions.

Accueil d'un stagiaire

Nous avons accueilli pendant une quinzaine de jours, un jeune stagiaire résidant à Sassay, Tom BERTHELOT. Ces deux semaines passées auprès de nos agents communaux ont été pour lui une première expérience dans la vie active. Nous lui souhaitons réussite dans son parcours.



Retour de M. POIRIER

Pascal POIRIER viendra renforcer l'équipe des employés municipaux notamment pour l'entretien des espaces verts.

Maisons fleuries

Amis jardiniers, le printemps est là, il est temps de vous préparer à participer à notre concours. Contrairement aux années précédentes, il n'y aura pas d'inscription préalable. Nous vous visiterons au début et au milieu de l'été. Pour les maisons dont les jardins ne sont pas visibles de l'extérieur, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie. Nous prendrons alors rendez-vous avec vous.

Les lauréats seront invités à la remise des prix, courant octobre, par courrier.

Travaux : Voirie

Suite à la sécheresse 2018 diverses fissures et dégradations des routes ont été constatées sur la voirie dans plusieurs secteurs.



Les travaux ont été réalisés rue Colin fin 2018 (rebouchage des fissures). Les travaux sont en cours routes d'Archanger, et de l'Ebat.

Reprise partielle de la route de l'Ebat (gravillonnage), coût 1 482 TTC ; rebouchage des fissures de la route d'Archanger, coût 11 715 € TTC.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS courant avril. Des fissures ont aussi été signalées route du lavoir et route de Cormeray, routes communautaires gérées par Agglopolys qui effectuera les travaux ultérieurement.

Cour aux Crêpes



Un désordre structurel sur le réseau d'évacuation des eaux usées est apparu dans la cour de l'épicerie et a conduit à un affaissement du sol.

La mairie a entrepris des travaux : de réfection des canalisations, d'installation d'un séparateur de graisse (pris en charge par les exploitants du restaurant La Cour

aux Crêpes) et la pose d'un nouveau revêtement en prenant soin de laisser un espace végétal en pieds de mur pour permettre l'humification des fondations.

C'est la société SERVA TP qui a été retenue pour un montant de 15 367,80 € TTC.

Salle des fêtes

Le programme de rénovation des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées prévoit la réhabilitation de la salle des fêtes en 2019. Le planning de ces travaux s'étalera sur 6 semaines (du 15 avril au 24 mai). Il est prévu la mise aux normes des toilettes, des entrées, la réfection du plafond et de la peinture de la salle principale et le système de chauffage sera remplacé par un dispositif moins énergivore.

Le stationnement des véhicules sera interdit durant cette période dans la cour intérieure.

Restauration de la loge des Ruaux : reprise du chantier participatif.

Et si on réalisait, tous ensemble, la restauration d'un patrimoine rural qui illustre notre l'histoire d'une culture commune ?

Une équipe bénévole a déjà réalisé une partie des travaux de restauration de ce petit patrimoine avec la mise hors d'eau du bâtiment. La 2^{ème} partie concerne la restauration du four à pain. Afin de garantir la réussite de ce projet collectif, nous faisons appel à la bonne volonté de tous pour la mise en place de ce chantier collaboratif qui sera encadré par des bénévoles expérimentés.

Une réunion informative et de coordination aura lieu le Mercredi 24 avril à 19h, salle du conseil municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 février

Ecole maternelle publique - demande de financement pour une mini-classe de découverte à SEILLAC (Loir-et-Cher) – ferme de Prunay : les 27 et 28 mai prochains, 13 enfants chevernois participeront à ce séjour.

Une participation communale de 12 € par enfant est votée, soit un total de 156 €.

Ecole primaire publique : demande de financement pour une classe découverte à GUEDELON :

Cinq chevernois partiront, du 1^{er} au 5 avril. L'ensemble du Conseil Municipal vote pour une participation de la commune à hauteur de 35 % par enfant, soit un total de 676,20 €.

Règlement du cimetière : cession des concessions avec caveaux ayant fait l'objet d'une reprise dans le cadre de la procédure de constat d'abandon. Préservation et remise en état du monument funéraire :

Lors du relèvement des concessions abandonnées, quelques-unes ont été restaurées et conservées car présentant un intérêt patrimonial. Elles seront vendues en l'état et devront conserver leur aspect patrimonial. Cette clause doit être ajoutée au règlement. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Travaux de la salle des fêtes : Alain GUILLOT présente les différents devis pour les travaux d'accessibilité et de rénovation (sanitaires, remise en état : peinture, chauffage avec chaudière au gaz et radiateurs, changement des luminaires, sonorisation). Les prix sont énoncés « hors taxe » puisque la TVA est récupérée. Les entreprises retenues sont :

Menuiseries : Société RC 6 420,37 € ; Maçonnerie : Société THERET 17 294,55 € ; Peintures : Salle des fêtes Société RICHET 3 723,00 €, Hall Société RICHET 1 737,06 € ; Plâtrerie, Sanitaires : Société FRIBOURG 2 080,00 €, Plafond : Société FRIBOURG 6 329,00 € ; Chauffage, Chaudière : Société SOGECLIMA 3 489,00 €, Radiateurs : 20 536,00 € ; Accessibilité sanitaires + changement éclairage (Leds) : Société SOGECLIMA 10 338,00 € et Sonorisation : Société AUDIO ESPACE 1 767,00 €. Le montant total des travaux s'élève à 73 713,98 €. La salle des fêtes sera fermée pour travaux du 15 avril au 15 mai 2019.

Salle des fêtes : au regard des travaux prévus, le Conseil Départemental attribue une subvention de 17 000 € au titre de la DSR et l'État versera une subvention de 8 000 € au titre de la DETR.

Recrutement : le Centre de Gestion a fait paraître une annonce pour un poste d'agent technique et administratif pour le remplacement de Madame Elodie DENIAU. Les candidats(es) peuvent postuler jusqu'au 15 février.

Maison de Madame MELCHIORI : 4 agences ont été contactées. Elle est mise en vente à 160 000 €, hors frais d'agence.

Golf de Cheverny « Médaille de bronze » : la Fédération Française de Golf souhaite valoriser les espaces naturels situés dans les golfs. Le golf de Cheverny s'est engagé dans le respect de la biodiversité. Sologne Nature Environnement a fait un inventaire de la faune et de la flore. Le diaporama a été présenté au Conseil Municipal par Madame le Maire.

Qualité de l'eau : l'ARS (Agence Régionale de Santé) notifie sa conformité aux normes en vigueur.

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars

Approbation du compte de gestion 2018 :

Le Conseil Municipal prend acte du compte de gestion établi par Monsieur DUBOIS, trésorier.

Vote du compte administratif 2018 : le Conseil Municipal approuve le compte administratif, tel qu'il a été présenté par Michelle DILAJ, adjointe en charge des finances. Les résultats sont les suivants :

- excédent de fonctionnement cumulé de 1 236 662,08 €
- excédent net d'investissement cumulé de 8 325,33 €.

Affectation du résultat 2018 :

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de la somme de 326 585 €, prélevée sur le montant cumulé de la section « Fonctionnement » vers la section « Investissement », pour les prévisions d'investissement 2019.

Vote du taux des taxes directes locales 2019 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à l'identique les taux des taxes directes locales, pour la 35^e année consécutive : taxe d'habitation : 13,40 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,40 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,20 %.

Vote des subventions 2019. La commission « Associations » a examiné la trésorerie de chacune des structures et a attribué les subventions en fonction des besoins et des capacités financières de la commune. Le montant total des subventions validées par le Conseil Municipal s'élève à 7 550 €.

Vote du budget primitif 2019. Vote du budget primitif en équilibre dépenses/recettes à hauteur de 597 164,61 € en section « investissement » et 1 856 094,15 € en section « fonctionnement ».

Rénovation du parc de l'éclairage public :

- Passation d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée)
- Demande de subvention auprès du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher)
- Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux au titre du CRST (contrat régional de solidarité territoriale)
- Etablissement de certificat d'économie d'énergie (CEE)

Suite au diagnostic réalisé dans la commune, sur les 72 points lumineux, un devis a été établi pour le remplacement des éclairages par des Leds. Des certificats d'énergie, établis après vérification des travaux réalisés, dans le but de faire des économies d'énergie, pourront être commercialisés sur une plateforme « EMI » vers différents prestataires producteurs d'énergie. Le pays des châteaux pourrait centraliser ces certificats d'énergie émanant des communes et les déposer sur la plateforme. L'ensemble du Conseil Municipal valide ces propositions.

Aménagement de la Route de Romorantin : CAUE (Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) – maîtrise d'œuvre et relevé topographique. Il s'agit d'un aménagement intercommunal (Cheverny – Cour-Cheverny). Les frais d'études sont estimés à 40 000 €, pour les deux communes. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la présentation du projet et du cahier des charges avant validation.

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars (suite)

Jury d'assises 2020 : tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire. Trois personnes, âgées de 23 ans révolus, sont tirées au sort : M. GAILLOT Olivier, né en 1966 ; Mme HERBAULT Dominique, née en 1947 ; M. MARY Gérard, né en 1929.

Marché gourmand et artistique : révision de la caution : le désistement de certains exposants, au dernier moment, met l'organisation de la manifestation en difficulté (remplacement impossible). La caution, fixée antérieurement à 20 €, est proposée à 50 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Cercle Généalogique de Loir-et-Cher (CGLC) - décryptage des registres d'état-civil de 1903 à 1942 : Michelle DILAJ, secrétaire générale du Cercle, propose à la commune d'établir une convention permettant de continuer le travail de décryptage commencé en 1997 pour les registres allant de 1584 à 1902. Une participation financière de 0,18 € par acte, couvrant les frais de personnel du CGLC (une secrétaire salariée vérifie les données) et d'impression des tables, est demandée aux communes. Une estimation très approximative de 410 € a été effectuée. Une facture sera présentée, une fois par an, correspondant au travail réalisé dans l'année. L'ensemble du Conseil Municipal accepte la signature de la convention.

Sécheresse 2017 : Madame le Maire avait fait appel suite à la réponse négative initiale. Le cabinet de M. CASTANER a maintenu sa décision en invoquant plusieurs critères : si l'aléa concernant la présence importante d'argile a été reconnu sur la commune, la période concernée sur l'ensemble de l'année ne laissait pas apparaître une sécheresse anormale annuelle.

Achat d'ordinateur : il s'agit d'un PC en location-vente depuis 6 ans. Son prix de rachat est de 165 € (PC fixe, écran, onduleur).

Loge des Ruaux : 2 177,10 € ont été collectés, ce qui représente 6 % du budget prévu pour sa réfection (35 285 €). La subvention versée par la Fondation du Patrimoine est de 3 528 €.

Remplacement de Mme Elodie DENIAU : Mme Delphine FEUILLOY a commencé son contrat le 1^{er} mars. Elle est présentée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Buses et ponceaux : le Conseil des Sages a fait un état des lieux très détaillé, permettant à la commune d'anticiper certains travaux de réfection. Philippe TESSIER les remercie.

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril

Présentation des compteurs Linky par les services d'ENEDIS : il s'agit d'une opération imposée par la loi, donc, a priori, obligatoire et totalement gratuite. L'entreprise sélectionnée pour l'installation des compteurs est la **Société SLTP (seule entreprise agréée par Enedis)**. ENEDIS a adressé un courrier aux chevernois les informant du prochain passage des techniciens. Ils peuvent également prendre rendez-vous directement s'ils veulent être présents au moment du remplacement du compteur. Les interventions ont lieu du lundi au samedi de 8 h à 20 h ; elles durent environ 30 mn. Elles nécessitent la coupure du courant. Peut-on refuser le compteur ? Oui **uniquement** si le précédent compteur est à l'intérieur du domicile. Il est probable, dans ces conditions, que la facturation des relevés soit payante et qu'en cas de problème technique, les réparations soient à la charge de l'utilisateur.

Projet d'aménagement de la Route de Romorantin : présentation par Mme Nina FENATEU du CAUE (Comité Architecture Urbanisme et Environnement) : entre dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Des modifications sont souhaitées concernant les pistes cyclables et chemins piétonniers, trop près de la route et considérés comme dangereux. Une nouvelle étude va être faite à partir de ces nouvelles réflexions.

Boulangerie - demande de renouvellement du bail commercial : l'ensemble du Conseil Municipal accepte de renouveler ce bail pour la même durée. Les loyers mensuels sont de 627,79 € HT (753,35 € TTC) pour la boulangerie, et de 482,68 € pour le logement.

Photocopieur secrétariat de mairie : Panasonic arrête la fabrication de photocopieurs ainsi que des pièces et accessoires. Plusieurs matériels ont été étudiés. C'est un appareil de la marque Canon qui a été retenu par les membres du Conseil Municipal.

Salle des fêtes - installation d'une alarme et d'une cimaise : une alarme de type 4, pour les malentendants, sera installée dans les toilettes « hommes » et « femmes ». Une cimaise sera posée à hauteur des dossiers des chaises afin de protéger les murs.

Réfection de la voirie : l'entreprise COLAS débute la réparation des fissures et du gravillonnage le 1^{er} avril, pour un montant de 14 517 € HT (17 420,40 € TTC). Différents secteurs sont concernés (route de l'Ebat et voie d'Archanger). L'ensemble du Conseil Municipal valide.

Modification du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) - à l'occasion des 500 ans de la Renaissance, la route équestre européenne d'Artagnan, qui va de Lupiac, commune du Gers, à Maastricht, aux Pays-Bas, passera en forêt de Cheverny par le CR 75, dit « des landes ». Les 29 et 30 juin 2019, une partie des 500 cavaliers en costume d'époque traverseront la commune vers Chambord, point de ralliement. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette demande de modification.

Local « Jeunes » de Cour-Cheverny : il est fréquenté par 7 jeunes de Cheverny. La participation financière de la commune est de 35 € (5 € par enfant).

Salle de danse : demandée par la section « Yoga » pour un stage, et par l'ESCC « danse » pour danses de rue.

Objet touristique : Cheverny n'est pas lauréat. Le 1^{er} prix est un peigne du Domaine de Chaumont-sur-Loire. Le prix de la « création » a été attribué à la Maison des Vins de Sancerre. Le prix « coup de cœur » est revenu au Domaine de Poulaine ; il s'agit d'un livre imprimé avec des techniques traditionnelles. Les objets sont visibles sur le site www.cot2019.art.

Tour du Loir-et-Cher à vélo : passera à Cheverny le 18 avril entre 14 h 50 et 15 h 25.

Echo du caquetoire – création de deux ateliers : sculpture métallique à partir de matériaux recyclés. Les bénévoles bricoleront dans l'enceinte de la maison « Depert » ; tricot : réalisation de bandes, pompons et autres réalisations pour « habiller » les arbres et décorer la place de l'église aux couleurs de l'Italie. Plusieurs groupes se sont constitués (Vineuil, maison de retraite de Cour-Cheverny) et plusieurs bénévoles « individuelles ».

Panneau « Pays des châteaux à vélo » : la commande a été validée en février 2014 par M. Sinet. Il mesure 1 x 1 m, recto-verso. Il sera posé place de l'église, face aux toilettes. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord.

Travaux : Entretien des chemins

Un entretien des chemins communaux a été réalisé en début d'année. Cela représente 255 h de travail pour les employés communaux et 246 tonnes de calcaire.

Remise du Label Terre saine



Le 21 mars dernier, notre commune était présente à Paris pour recevoir officiellement le label Terre Saine que nous avons obtenu en 2017.

A l'occasion de la 13^{ème} Semaine pour les alternatives aux pesticides, le ministère et l'Agence française pour la biodiversité ont réuni les 206 communes lauréates afin de valoriser la démarche « zéro pesticide ». Ce label, qui fête ses 4 ans cette année, a été remis à 317 collectivités depuis sa création. L'objectif est de conduire l'ensemble des collectivités françaises au zéro pesticide sur leurs espaces en ville.

Les enjeux sont majeurs.

Aujourd'hui 1/3 des oiseaux ont disparu de nos campagnes à cause de l'usage massif de pesticides. La terre a perdu une grande partie de sa fertilité et l'eau ne pénètre que très peu nos sols.

Dans une poignée de terre saine, il y a plus d'êtres vivants que d'habitants sur la planète !

Il n'est pas trop tard pour agir, mais selon les scientifiques de l'Agence Nationale de la Biodiversité, le point de non-retour est proche.

Nous devons être des pionniers pour faire revenir la nature dans nos espaces au quotidien.

Cet engagement, nous le tenons et nous sommes heureux de le partager avec vous, les habitants de Cheverny.

La défense de notre biodiversité est l'affaire de tous, ensemble continuons à défendre notre planète.

Etat civil

Naissance :

Margot, Andréa DILLON 10 mars

Mariages :

VIRON Bertrand, Roger
et MARCOTTE de SAINTE MARIE Isaure,
Jeanne, Ines, Marie-Joséphe, Anne 30 mars

Décès :

TRICAULT Josette, Germain, France 8 janvier
épouse CHADENAS
REMON Alain, Pierre 21 janvier
RENARD Antoine, Jean 29 mars
BARBOSA Mario 29 mars

Transport scolaire

Chers parents, pensez, dès maintenant, à inscrire votre enfant (vos enfants) pour la rentrée scolaire. Le coupon-réponse, joint à ce bulletin, est à retourner ou à déposer en mairie **au plus tard le 25 mai 2019.**

Un livre sur Cheverny (épisode 4)

Grâce à la mobilisation des bénévoles, plusieurs articles sont en préparation pour le futur ouvrage sur Cheverny qui sera édité par le CDPA (Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir et Cher).

Si vous possédez des cartes postales, photos anciennes, objets ou autre ayant un lien avec Cheverny ou avez envie de participer à cette belle aventure, n'hésitez pas à contacter Alexandra MIGNOT du CDPA au 02 54 56 02 69 ou par mail : cdpa41@cdpa41.com.

Plusieurs réunions sont prévues : les mercredis 24 avril et 22 mai à 14 h 30 en mairie (salle du conseil municipal)

NB : Toutes les personnes ayant participé à cette publication recevront un exemplaire gratuit de l'ouvrage.

Déploiement des compteurs Linky par les services d'ENEDIS



Lors du conseil municipal du 3 avril, M. Gasparini, directeur départemental d'Enedis est venu présenter le déploiement des compteurs Linky

sur notre commune : « Il s'agit d'une opération imposée par la loi, donc, à priori, obligatoire. L'entreprise sélectionnée pour l'installation gratuite des compteurs est la Société SLTP (aucune autre entreprise n'est agréée pour intervenir sur la commune). ENEDIS a adressé un courrier aux chevernois les informant du prochain passage des techniciens. Ils peuvent également prendre rendez-vous directement s'ils veulent être présents au moment du remplacement du compteur. Les interventions ont lieu du lundi au samedi de 8 h à 20 h ; elles durent environ 30 mn. Elles nécessitent la coupure du courant. Peut-on refuser le compteur ? Oui a répondu M. Gasparini, uniquement s'il est à l'intérieur du domicile. Il est probable, dans ces conditions, que la facturation des relevés soit, pour ceux qui n'auront pas de compteur Linky, payante et qu'en cas de problème technique, les réparations sur les appareils ménagers soient à la charge de l'utilisateur.

Elaboration du STRADDET de la région Centre Val de Loire : donnez votre avis avant le 16 avril !

Chaque Région a la responsabilité d'élaborer et de piloter un Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Une fois adopté il sera le document de référence pour l'aménagement du territoire car il fixe les orientations relatives à l'équilibre du territoire régional, aux transports, à l'énergie, à la biodiversité ou encore aux déchets. Désormais, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Chartes de Parcs Naturels Régionaux, les Plans de Déplacements Urbains, Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux, ainsi que les acteurs du secteur des déchets devront prendre en compte et être compatibles avec le SRADDET.

L'ensemble du projet de schéma est téléchargeable sur le site www.democratie-permanente.fr et vous pourrez vous exprimer sur ce projet lors de l'enquête publique avant le 16 avril.

60 ans du Tour du Loir et Cher

Jeudi 18 avril le Tour du Loir et Cher passera sur la commune de Cheverny entre 14 h 50 et 15 h 25 sur la voie communale 28 et la RD 102.

Foot/ESCCC

Samedi 27 avril à partir de 19 h 30, salle des fêtes de Cour-Cheverny. **Dîner dansant.** Renseignements : 02.54.79.93.30

Basket Club / ESCCC

Vendredi 3 mai. Soirée Ados, à partir de 19 h Salle des fêtes de Cour-Cheverny. Renseignements et inscriptions : 06.71.95.83.25

Samedi 4 mai. Soirée dansante années 80, à partir de 20 h à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Renseignements : 06.85.68.22.49

**Cérémonies du 8 mai et du 14 juillet
à 11h au monument aux morts**

ESCCC

Dimanche 12 mai. Randonnée pédestre 4 parcours : 9, 12, 15 et 23 km. Départ Place de l'Église de Cheverny. Inscription de 7 h à 9 h 30. Passage dans le parc du Château de Cheverny (chiens non admis).

Golf de Cheverny

Dimanches 21 avril, 12 mai, 16 juin, 15 septembre, 13 octobre et 10 novembre de 10 h à 15 h. Journées "Tous au golf club" Initiation gratuite pour néophytes. Informations 02 54 79 24 70.

Famill' ô Ram

Samedi 18 mai 2019 matin à l'école de Cormeray. Un **accueil des familles** en collaboration avec des assistantes maternelles. Des animations pour enfants seront proposées. Informations : 06 82 83 20 93

Château de Cheverny

Samedi 18 et dimanche 19 mai. Festival du Chapeau. Samedi après-midi et dimanche matin : exposition-vente. Dimanche à partir de 14 h : défilé de chapeau en présence d'un prestigieux jury. Pour plus d'informations : www.chateau-cheverny.fr

Les P'tites Randos de l'USEP 41

Du mercredi 22 au vendredi 24 mai, 115 enfants, de 5 à 8 ans et provenant d'écoles du département, sillonneront les petites routes et les chemins de la commune de Cheverny dans le cadre des «P'tites randos» organisées par l'USEP 41. Nous souhaitons un grand courage à ces petits randonneurs ainsi qu'une météo radieuse.

Journée éco-citoyenne

Samedi 25 mai dès 9 h 30, place de l'église, le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil des Sages de Cheverny vous proposent une nouvelle fois, une journée citoyenne. Au programme : désherbage, entretien et peinture. La commune offrira un pique-nique aux courageux et joyeux participants. Renseignements et inscriptions en mairie avant le 22 mai : 02 54 79 97 78

Baby Gym / ESCCC

Dimanche 26 mai

Bourse de Puériculture. Salle des fêtes de Cour-Cheverny de 9h à 17h. 3€ : le mètre. Informations et inscriptions : 06.22.09.15.31

Groupe vocal « Il était une voix »

Vendredi 31 mai à 19h, salle des fêtes de Cour-Cheverny, le groupe vocal « Il était une voix » reçoit la chorale de « l'Europe de Roubaix » (au total 65 choristes) pour un **concert gratuit.**

Etoile Cyclo – Édition 2019

Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin : A l'occasion de chaque Étoile Cyclo, plusieurs centaines d'élèves à vélo, se retrouvent sur les routes du Loir et Cher.

Durant cette première semaine de juin, restons prudents et patients avec ces jeunes cyclistes et encourageons-les lors de leurs nombreux passages.

Cheverny en fête

Samedi 8 juin à partir de 15 h 30. Place de l'Église de Cheverny. Spectacle gratuit et de qualité. Au programme : Anaëlle et Élise, chanteuses de la Banda D'Lyre et le Groupe réunionnais Tropic pour finir la soirée en dansant. Restauration et buvette sur place. Stands de jeux et d'artisans.

Vide grenier - Brocante - ACAVIC

Lundi de Pentecôte – 10 juin de 6 h à 19 h dans le centre-ville de Cour-Cheverny. Inscriptions obligatoires : 06.12.21.68.27
Accueil des exposants de 6 h à 8 h.

RAM (Relais Assistante Maternelle)

Samedi 15 juin 2019 de 10 h à 11 h 30 dans la salle du gymnase des Etangs frileux à Chitenay. **Accueil jeux parents-enfants** : Un espace aménagé pour les enfants de 3 mois à 3 ans (non scolarisés) ; un grand parcours motricité sera à disposition ainsi qu'un espace bébé. Le nombre de places est limité, l'inscription est obligatoire. Accueil en présence d'un psychomotricien et de l'animatrice du RAM. Informations : 06 82 83 20 93

Gala de danse / ESCCC Danse

Samedi 15 juin 20 h 30

Modern'jazz - Salle des fêtes de Cour-Cheverny

Château de Cheverny

Samedi 22 et dimanche 23 juin

Week-end Vénitien

Samedi à partir de 16 h, déambulation de personnages masqués et costumés et présentation de la meute. A partir de 19 h, soirée spéciale Carnaval de Venise suivie d'une visite nocturne du château. La soirée se clôturera par un feu d'artifice à 22 h 45.

Dimanche, défilés des costumés de 11 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h. Plus d'informations : www.chateau-cheverny.fr

Fête de la musique avec la Lyre

Dimanche 23 juin de 11 h à 15 h, place de l'Église de Cheverny avec la Banda D'Lyre. Apéritif-concert.

Jazzin'Cheverny

Du jeudi 27 juin au samedi 29 juin, place de l'Église et château de Cheverny. La programmation sera dévoilée à partir du 25 avril sur le site : www.jazzin-cheverny.com

Les Amis de Troussay

Mercredi 3 juillet en soirée. L'association organise son deuxième pique-nique musical. Des tables seront installées dans la cour du château, chacun pourra apporter son pique-nique. Apéritif offert à tous. Vente de pâtisseries, de fromages et boissons sur place.

Marché gourmand

Dimanche 21 Juillet de 10h à 18h, place de l'Église, organisé par la commune de Cheverny.